

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept et le 11 avril, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Yves MICHEL.

Présents : Y MICHEL – M ROUVIER – L FABRE – MC FABRE DE ROUSSAC – J LAFAGE – G REQUENA – S BASSI ALLEMAND – A KELLY – M LEFEVRE – C BRISSEIS – M GROSSO – N SEDKI – JC ARAGON – M PEREZ – B DANIS – A CHOUKROUN – C NEGRI-AZAIS – W BIGNON – C CARRIE MAMHOUKI – P KAPPLER – G GUIRAUD – C PINO

Absents représentés : M IBARS par M ROUVIER – JF MARY par JC ARAGON – J HURTADO par M PEREZ – S SENEGA-SANCHEZ par B DANIS – S JEAN par A CHOUKROUN – S BERBEZIER par C NEGRI-AZAIS – F PEREZ par P KAPPLER

25. Adoption du budget primitif communal pour l'exercice 2017

M. le Maire présente au conseil municipal le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2017, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

En section de fonctionnement à la somme de 15 227 848.71 euros

Dont :	Total des Dépenses Réelles :	15 227 848.71 euros
	Total des Recettes Réelles :	13 862 411.00 euros
	Autofinancement net :	2 540 062.20 euros
	Report Excédent R002 N-1 :	1 365 437.71 euros

En section d'investissement à la somme de 11 660 338.01 euros

Dont :	Total des Dépenses Réelles :	7 321 824.20 euros
	Total des Recettes Réelles y compris 1068 :	9 225 767.60 euros
	Besoin d'autofinancement :	2 540 062.20 euros
	Delta des R.A.R :	- 435 553.12 euros
	Report Déficit n-1 :	- 1 468 390.28 euros

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE
A LA MAJORITE
(26 voix pour, 3 voix contre)

ADOPTE le budget primitif communal pour l'exercice 2017.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme,

Le Maire

Yves MICHEL

